

GROUPE

1B

INSECTICIDE

TURF PRIDE

**DIAZINON 5G  
INSECTICIDE  
GAZON**

COMMERCIAL

CONTENU NET : 15 kg

<b>GARANTIE :</b>	
Diazinon	5%

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NO D'HOMOLOGATION : 25437  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**Plant Products Co. Ltd.**  
314 Orenda Road  
Brampton, Ontario  
L6T 1G1

ATTENTION



POISON

MATIERES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDES, N.S.A.  
(DIAZINON) UN 3077

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être utilisé conformément au mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'utilisation d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

**AVIS À L'ACHETEUR :**

La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit, et accepte celui-ci à cette condition.

**PREMIERS SOINS :**

**En cas d'ingestion**, faire vomir en donnant une dose (15 mL) de sirop d'ipéca. Si le patient ne vomit pas dans les 20 minutes, lui donner une seconde dose. Si l'on n'a pas de sirop d'ipéca, donner un ou deux verres d'eau au patient et provoquer le vomissement en insérant un doigt dans la gorge. Répéter avec de l'eau jusqu'à ce que les vomissures soient claires. Le patient doit être allongé avec la tête sous le niveau des pieds. **NE PAS ESSAYER DE FAIRE VOMIR UNE PERSONNE INCONSCIENTE OU EN CONVULSIONS.** Consulter un médecin ou un centre antipoison IMMEDIATEMENT. **En cas de contact avec les yeux**, rincer immédiatement à grande eau et consulter un médecin. **En cas de contact avec la peau**, laver avec de l'eau et du savon en quantité et consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre. **En cas d'inhalation**, éloigner la personne incommodée de la zone contaminée, la conduire à l'air frais et pratiquer la respiration artificielle, au besoin. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Faire un lavage d'estomac. Le diaziron est un inhibiteur de la cholinestérase. Comme antidote, l'administration de sulfate d'atropine à raison de 1 à 2 mg aux 15 minutes peut être nécessaire.

**PRÉCAUTIONS :**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DOMESTIQUES. Ne pas utiliser sur les humains, les animaux domestiques ni le bétail. Peut être mortel en cas d'ingestion. Ne pas éclabousser dans les yeux. Éviter le contact avec la peau et éviter d'inhaler les poussières. Se laver à fond après l'emploi. S'en tenir strictement aux directives sur l'étiquette. Ne pas réutiliser le contenant.

Pour l'application du produit sur le gazon, porter une combinaison par-dessus des vêtements de travail et des gants résistants aux produits chimiques pendant les activités de mélange, de chargement, d'application et d'irrigation, de même que pendant le nettoyage subséquent. Porter un masque antipoussières pendant les activités de chargement.

Ne pas retourner sur le gazon traité pendant les 24 heures suivant l'application et l'irrigation (sauf les terrains de golf et les gazonnières). Des panneaux d'avertissement doivent être installés pour empêcher toute personne de pénétrer sur les lieux traités dans les 24 heures suivant l'application et l'irrigation.

**PRÉCAUTIONS POUR LES POISSONS ET LA FAUNE :**

Ce produit est toxique pour les oiseaux, les poissons et la faune, y compris le gibier d'eau. Ne pas contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou d'irrigation, lacs, cours d'eau et étangs. Les oiseaux et le gibier d'eau se nourrissant ou s'abreuvant dans les endroits traités peuvent en mourir. Ne pas

traiter les endroits où le gibier d'eau pourrait venir s'installer ni ceux où des populations de gibier d'eau résident déjà. Ne pas excéder les doses maximales permises sur l'étiquette, les doses supérieures à celles recommandées augmentant considérablement les risques pour les oiseaux et le gibier d'eau. Éviter les chevauchements d'application. L'irrigation (arrosage) est recommandée, à raison d'au moins 0,7 cm (0,25 pouce) d'eau immédiatement après l'application afin de réduire les risques pour les oiseaux. Cesser l'irrigation dès la formation de flaques.

**Toxique pour les abeilles :**

Éviter de pulvériser sur les fleurs écloses.

**ÉLIMINATION :**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**MODE D'EMPLOI :**

INSECTES	Type de traitement	Dose	Remarques
Fourmis, pyrales des prés, cloportes communs, calandres, collemboles	Traitement localisé seulement	3 g fourmière (1 c. à thé)	Faire un traitement localisé uniquement aux endroits infestés.
Punaises des céréales	Traitement localisé seulement	20 g/m <sup>2</sup>	Faire un traitement localisé uniquement aux endroits infestés. Arroser légèrement avant et après l'application.
Perce-oreilles	Traitement localisé seulement	20 g/m <sup>2</sup>	Faire un traitement localisé uniquement aux endroits infestés.
Vers blancs (comme ceux du hanneton européen et du scarabée japonais)	Pulvérisation en surface pour la suppression	900 g/ 100m <sup>2</sup>	Appliquer lorsqu'un dépistage indique que les vers blancs se nourrissent activement. Arroser à fond après le traitement. Ne pas appliquer aux endroits où l'épaisseur du chaume est supérieure à 3 cm.

---

**RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Gestion de la résistance, Turf Pride Diazinon 5G, insecticide du groupe 1B. Toute population d'insectes peut renferme des individus naturellement résistants à Turf Pride Diazinon 5G et à d'autres insecticides du groupe 1B. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner le Turf Pride Diazinon 5G ou les insecticides du même groupe 1B avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Plant Products Co. Ltd. au 1-800-387-2449 ou à [www.plantprod.com](http://www.plantprod.com).

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )